

30 AVR. 2009



la Région  
Languedoc  
Roussillon

Montpellier, le 24 AVR. 2009

**Direction Générale des Services.**

Département Aménagement du Territoire  
Direction des Transports et des Communications.  
Service TER et Intermodalité voyageurs

**Monsieur Nicolas POULOUIN**  
**Président**  
**Association Française de**  
**développement des Véloroutes**  
**et Voies Vertes – AF3V**  
Secrétariat national chez ADAV  
23 rue Gosselet  
59 000 LILLE

**OBJET : Intermodalité TER et Vélos**

**DOSSIER SUIVI PAR** : Jacques ROUYEYRE  
**TEL**: 04.67.22.63.55  
**NOS REF**: GF/CC/JCF/FL/JM/LG/JR/VD n° 2009-106

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt, par votre courrier en date du 4 mars 2009, de vos préconisations pour une intermodalité réussie entre le mode ferroviaire régional de voyageurs et l'utilisation du vélo par les usagers du TER. Je tiens à vous remercier pour ces réflexions qui participent à la qualité du service public offert sur notre territoire.

Dès à présent, je peux vous signifier que la Région Languedoc-Roussillon veille particulièrement à la bonne prise en compte par la SNCF de ce besoin dans le cadre du marché de matériel roulant ferroviaire que cette dernière a engagé, expression également partagée au niveau national. Un seuil minimal de places est souhaité avec possibilité d'extension optionnelle.

Je tiens à vous préciser néanmoins que la Région n'étant pas en phase de commande de ce nouveau matériel, mes services étudieront le bon dimensionnement des espaces vélos le moment venu. L'homogénéité des services offerts avec les 46 AGC en cours de livraisons et les 15 Z2 en cours de rénovation, tous équipés d'espaces vélos, sera évidemment recherchée.

Par ailleurs, la Région Languedoc-Roussillon vient de décider de la mise en œuvre d'un vaste plan vélos. Il y est prévu l'installation de dispositifs de stationnement des bicyclettes qui, dans certains cas, seront sécurisés.

Comme vous le soulignez, il s'agit en effet de proposer aux utilisateurs une solution alternative, particulièrement aux heures de pointe lorsque les trains sont très fréquentés. Une première phase, prévue en 2009-2010, permettra ainsi d'équiper neuf gares de notre territoire. Une seconde phase est d'ores et déjà en réflexion avec notre exploitant SNCF, mais également avec les villes et les communautés d'agglomération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de ma sincère considération.

**Georges FRÊCHE**  
Président de la Région  
Languedoc-Roussillon